

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 38

Séance du 15 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

L'an deux mille quatorze, le quinze avril,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, SAMAT, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**APPROBATION DU
DOCUMENT UNIQUE
RELATIF A LA PREVENTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Patrice CATTALDI (procuration à Monsieur le Maire), Claude GIULIANO (procuration à Madame NEGREL-SALLES)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140415-DEL20140438-DE
Date de télétransmission : 18/04/2014
Date de réception préfecture : 18/04/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'autorité territoriale doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

Par délibération n° 2013-03-22 en date du 26 mars 2013, la démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels a été engagée.

La collectivité transcrit et met à jour dans ce document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés au sein des services de la Commune.

La rédaction du document unique a été établie en partenariat avec le service hygiène et sécurité du Centre de Gestion du Var.

A cette occasion, un règlement intérieur qui définit les règles internes en matière d'hygiène et de sécurité a été établi et fera l'objet d'une communication à l'ensemble des agents communaux.

Lors de la séance du 18 février 2014 du Comité Technique Paritaire, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le règlement intérieur en matière d'hygiène et sécurité ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été sollicité et a procédé au versement du premier acompte pour un montant de 12 192,00 € représentant 40 % du montant total de la subvention, le solde intervenant à la finalisation du document unique.

Cette dotation d'un montant total de 30 480 € permettra de financer des actions identifiées lors de l'élaboration du Document Unique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY